LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue à l'école Le Petit Prince

Ecole Publique Le Petit Prince
22, rue de la Grande Vigne
85800 LE FENOUILLER
TEL : 02 51 54 28 40 Mel : ce.0851398h@ac.nantes.fr

Mairie /affaires scolaires : 02 51 55 09 99
Accueil périscolaire : 02 51 68 64 81

Les horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
Matin 9h00-12h00 Après-midi : 13H30-16h30
L'accueil des élèves est assuré 10 minutes avant l'horaire indiqué.

Comment préparer votre enfant pour sa première rentrée ?

Avant la rentrée :

- parlez-lui de l'école, de la maîtresse, de l'ATSEM, éventuellement du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire, lisez-lui des albums sur la rentrée …
- essayez de respecter un rythme de vie régulier : repas, coucher, lever... A cet âge, un enfant a besoin de 10 à 12h de sommeil par jour.

Le jour de la rentrée :

- laissez arriver votre enfant en marchant jusqu'à sa classe et pas dans vos bras
- prenez le temps de parler avec la maîtresse

- accompagnez votre enfant dans la classe, installez-vous à une activité avec lui
- prévenez-le lorsque vous partirez
- précisez-lui qui reviendra le chercher et quand.

Ce que votre enfant peut apporter :

- son doudou, sa tétine s'il en a encore besoin, un change, le tout dans un sac marqué à son prénom
- un paquet de lingettes humides
- un gobelet en plastique sur lequel le prénom de votre enfant sera noté
- une couverture et un oreiller avec une taie pour la sieste (ils seront rendus à chaque période de vacances pour entretien).
  Merci à vous de bien vouloir prévoir des vêtements et chaussures faciles à enfiler, afin d'aider votre enfant à devenir autonome (tour de cou, chaussures à scratch ou avec fermeture éclair, moufles…) et d'inscrire son prénom sur ses vêtements et sur son doudou.

Comment serez-vous informés de la vie de l'école ?

Les outils de liaison

- Règlement intérieur
- Cahier de liaison (merci de bien vouloir le consulter chaque jour)
- Affichages divers
- messagerie électronique (⚠ l'adresse de l'école étant constituée de lettres et chiffres, elle est parfois traitée comme un SPAM par les serveurs de messagerie)

Les temps de rencontre

- **Réunion de parents :** elle aura lieu quelques jours après la rentrée et sera signalée dans le cahier de liaison et à l'affichage
- **Rendez-vous avec l'enseignant :** tout au long de l'année, vous pouvez en faire la demande par l'intermédiaire du cahier de liaison, 2 rencontres vous seront proposées à mi-année et en fin d'année
- **Élection des représentants de parents d'élèves au Conseil d'École :** fin octobre
- **Temps forts de l'école :** sorties pédagogiques, expositions, fêtes, spectacles...

Privilégiez aussi un dialogue régulier avec votre enfant sur sa vie à l'école, cela l'aidera à devenir élève.

Quels sont les adultes que vous pouvez rencontrer à l'école ?

Pendant le temps scolaire :

L'équipe éducative	• La directrice • Les enseignants de l'école • Les ATSEM* • Les membres du RASED** • Les AESH***
Hors temps scolaire :	• Les ATSEM • Le personnel de restauration • le personnel de l'accueil périscolaire

* Agents Territoriaux Spécialisés de l'École Maternelle
** Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté composé d'enseignants spécialisés et d'un(e) psychologue scolaire.
*** Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap

Les apprentissages de l'école maternelle

A l'école maternelle, on apprend...

- à parler, à communiquer, à construire son langage, à s'initier au monde de l'écrit
- à vivre ensemble
- à agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités physiques
- à construire les premiers outils mathématiques
- à explorer le monde
- à agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques

pour...

- se construire
- structurer sa pensée
- se socialiser
- acquérir son autonomie
- s'identifier comme individu pour devenir élève

Que devez-vous faire si votre enfant :

est malade :
- le garder ou le faire garder pour éviter de contaminer les autres enfants et parce qu'il ne sera pas bien à l'école
- prévenir l'école de son absence le jour même, le cas échéant l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire

a une maladie chronique (asthme, diabète, allergies...) :
- prévenir l'école pour mettre en place **un PAI** (projet d'accueil individualisé permettant à votre enfant de suivre son traitement en milieu scolaire). Il sera établi entre l'école et la famille sous couvert du médecin scolaire.

Certaines pathologies, en accord avec la médecine scolaire, ne nécessitent pas de PAI. Il est toutefois nécessaire d'en convenir ensemble et de ne surtout pas laisser de médicament dans le cartable de l'enfant.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans un PAI (ou les documents nécessaires suivant les consignes de la médecine scolaire).